

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 26 (1954)

Heft: 2

Artikel: Installations et services collectifs en Suède

Autor: Larsson, Yngve / Tegner, Göran

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INSTALLATIONS ET SERVICES COLLECTIFS EN SUÈDE

par Yngve Larsson et Göran Tegner

La présente étude porte sur une grande variété d'institutions et services collectifs qui fonctionnent actuellement en Suède : blanchisseries, restaurants communautaires, garderies et écoles maternelles ; ouvroirs ; loisirs organisés ; locaux pour activités récréatives, tels que centres culturels ruraux, centres civiques, Ordenshus (maisons d'ordre), Folkets hus (maisons du peuple), et salles de récréation situées dans des groupes d'habitation ; écoles comprenant des locaux pour les activités éducatives pendant les loisirs, pour les réunions publiques, les représentations théâtrales et musicales, etc.

Ces services sont destinés à faciliter les travaux ménagers, à donner au foyer secours et assistance en cas de besoin et à permettre de mieux utiliser les loisirs. Il existe aussi des services consultatifs à l'intention de la travailleuse familiale (tissage, entretien des vêtements, préparation des aliments, etc.), et des services de recherche en vue d'amé-

liorer l'installation et l'équipement des cuisines. La maison collective (grand immeuble à appartements où l'on s'est efforcé de réunir la plupart de ces commodités en un seul bâtiment) constitue l'une des expériences les plus intéressantes qui aient été tentées dans ce domaine. Malheureusement, les résultats obtenus en ce qui concerne la préparation et le service des repas et le fonctionnement des garderies n'ont pas été très encourageants et, en général, le prix de revient élevé de ces entreprises en a limité la clientèle à la classe moyenne supérieure.

Les urbanistes suédois se sont également intéressés aux centres sociaux ; ils y ont vu un autre moyen d'assurer des commodités et des services collectifs en les intégrant dans un ensemble. Bien qu'on ait reconnu l'importance de ces centres, les restrictions sévères imposées à la construction en ont limité le nombre. Toutefois, on étudie la possibilité d'utiliser partiellement les écoles comme centres sociaux.

Historique de la politique suédoise en matière d'habitation et d'aménagement

L'accroissement rapide de la population suédoise au cours des soixante-quinze premières années du XIX^e siècle ne s'est pas accompagné d'une augmentation correspondante de la production agricole, qui est l'activité prédominante du pays. Toutefois, au cours de la deuxième partie du XIX^e siècle, la Suède était encore un pays essentiellement agricole. Cette situation a conduit à l'exode des habitants des campagnes, en quête d'un emploi plus rémunérateur, vers les Etats-Unis et, plus tard, vers les grandes villes suédoises.

La révolution industrielle en Suède ne s'est pas produite comme dans les autres pays, où les usines des villes en voie de croissance rapide attiraient des masses de travailleurs des campagnes. Dans une grande mesure, l'industrie suédoise est née dans les régions rurales et, jusqu'à la première guerre mondiale, la plupart des entreprises industrielles étaient situées dans des agglomérations petites ou moyennes. En dépit de l'augmentation de la population urbaine au cours des dernières années, l'industrie suédoise est encore caractérisée par un fort degré de décentralisation.

Alors que les collectivités moins importantes comprenaient jadis près d'un tiers de la population urbaine, c'est dans les grandes villes que s'est produite l'augmentation la plus forte depuis 1935. Par exemple, la population de Stockholm et de ses faubourgs est passée de près de 338 000 habitants en 1900 à 970 000 en 1948. L'augmentation dans la ville de Stockholm proprement dite pendant la période correspondante a été de 300 000 à 732 000.

Depuis longtemps déjà, les municipalités urbaines de Suède ont été légalement responsables de l'urbanisme, et il est donc devenu de pratique courante pour ces municipalités d'acheter les terrains qui pourraient devenir nécessaires pour l'expansion future de la ville. Sous

l'effet des besoins pressants de l'urbanisme au cours du XIX^e siècle, des mesures législatives de plus en plus efficaces ont été adoptées en matière d'habitation et d'urbanisme, qui visaient dès alors à certains objectifs, tout limités qu'ils fussent. Par exemple, la loi nationale sur la construction de 1874 stipulait que les édifices devaient être bien éclairés et aérés, qu'ils devaient être à l'épreuve du feu, techniquement bien construits et que leur hauteur devait être proportionnelle à la largeur de la rue. Cette loi contenait également certains règlements restreignant la superficie couverte par rapport à la superficie totale du terrain. La loi nationale sur la santé publique de cette même époque renfermait certaines dispositions relatives à la qualité des habitations.

Néanmoins, l'urbanisme suédois était en général déterminé par les mêmes considérations qui caractérisaient l'urbanisme dans le reste de l'Europe, où l'on attachait plus d'importance à l'apparence extérieure du bâtiment qu'aux locaux qu'il contenait. Par exemple, les urbanistes subissaient l'influence des travaux de reconstruction exécutés à Paris au cours du Second Empire et celle des boulevards tracés par Haussmann.

Mais, avec le développement rapide des villes anciennes et des villes nouvelles pendant la dernière partie du XIX^e siècle, la législation municipale se révéla insuffisante pour résoudre les questions administratives toujours plus complexes que posaient l'urbanisme et la construction des collectivités, et un grand nombre de nouveaux centres urbains et suburbains commencèrent à prendre l'apparence de taudis.

Législation récente

Depuis lors, il a été remédié en partie à ces défauts par l'adoption de mesures législatives plus larges régissant l'urbanisme et la construction, qui furent codifiées par la suite dans la loi sur la construction de 1947. Ces textes ont été complétés en 1948 par une loi qui rend les municipalités responsables de l'exécution des programmes d'habitation dans l'intérêt du public. En 1949, une nouvelle loi d'expropriation a été adoptée, qui donnait aux autorités municipales le droit d'acquérir, par voie d'expropriation, tous les terrains nécessaires

M. Yngve Larsson est président du Comité administratif central de Stockholm et président de la Commission du Gouvernement suédois chargée des services collectifs. M. Göran Tegner est secrétaire de cette commission et est également secrétaire du Ministère des affaires sociales.

au développement des agglomérations urbaines. Cette disposition s'applique également aux terrains qui, de l'avis des autorités locales, peuvent prendre de la valeur et donner lieu à la spéculation. La municipalité garde la propriété des lots qui sont donnés à bail pour soixante ans, d'après une ancienne coutume fréquemment en usage dans la ville de Stockholm et dans d'autres grandes villes et agglomérations suédoises.

Ces mesures législatives et d'autres plus récentes ont donné pour objectif principal à l'urbanisme suédois l'amélioration de la qualité des habitations et de la zone qui les entoure. Le règlement sur la construction ne vise plus les lots individuels, mais plutôt chaque pâté de maisons ou chaque unité de voisinage ; on cherche aussi à aménager des espaces libres qui doivent servir aux activités récréatives de la collectivité.

Au cours des années qui vont de 1940 à 1950, la construction d'habitations est devenue de plus en plus l'œuvre d'entreprises communales, semi-communales et coopératives, ainsi que de grandes sociétés et d'entrepreneurs privés. En même temps, l'influence de l'Etat sur le développement de l'industrie du bâtiment s'est marquée plus fortement, du fait des prêts et des subventions¹ qu'il a consentis. Les nouveaux plans d'habitation ont donc embrassé une zone plus étendue que le lot de terrain individuel, la construction étant envisagée sous l'angle des services et facilités diverses qui doivent être à la disposition de la collectivité. Aujourd'hui, avant de dresser le plan d'urbanisme des nouvelles villes et unités de voisinage, on procède généralement à une enquête approfondie d'ordre socio-économique sur la structure sociale de la nouvelle population et sur les besoins probables de la collectivité, afin de déterminer quel doit être le meilleur réseau d'artères pour le trafic et comment il faut grouper les maisons à des fins résidentielle, commerciale et industrielle, pour obtenir les meilleurs résultats.

Crise de logement et surpeuplement

Les maisons à appartements prédominent dans les communautés urbaines de la Suède. En 1940, les maisons habitées par un seul ménage ne représentaient que 18 % de toutes les habitations des régions urbaines autres que Stockholm, contre 59 % aux Etats-Unis par exemple, et, à Stockholm même, ce chiffre était à peine de 8 %. Pendant longtemps, un appartement d'une pièce et d'une cuisine dans une maison de rapport a constitué le logis type pour une famille de la classe ouvrière dans les plus grandes villes. Jusqu'en 1936 encore, les unités de logement de cette catégorie représentaient 46 % de tous les logements dans les villes, et 53 % de tous les logements à Stockholm. Entre 1930 et 1940, le loyer d'un appartement de deux pièces avec installation moderne équivalait souvent à 40 % du salaire d'un ouvrier de l'industrie ; le loyer d'un appartement moderne d'une pièce représentait quelquefois jusqu'à 30 % de son revenu.

Les loyers urbains étaient donc trop élevés par rapport au revenu, et les habitants peu fortunés des villes se voyaient forcés de vivre très à l'étroit dans des quartiers surchargés de population. La politique réaliste qui s'est fait jour récemment dans le domaine de l'habitation est le résultat d'une situation qui laissait beaucoup à désirer en matière de logements urbains.

Nouvelle politique de l'habitation

Les objectifs visés par la politique générale de l'habitation se sont modifiés entre 1940 et 1950 lorsque l'Etat

¹ De 1933 à 1948, l'Etat a accordé des crédits, pour la construction de logements, s'élevant à plus de 2 millions de couronnes (1 couronne équivalait à 68 fr. fr.) et, au cours de l'exercice financier de 1949 à 1950, il a consenti un crédit de 425 millions de couronnes, soit 300 millions sous forme de prêts et 125 millions sous forme de subventions.

s'est chargé, par l'entremise des municipalités, de financer tout le marché de l'habitation². La politique officielle suivie en matière d'habitation ne s'est donc plus appliquée seulement à certains groupes sociaux, tels que les familles nombreuses et les personnes âgées.

D'après la politique de l'habitation suivie par l'Etat, les loyers de toutes les nouvelles unités d'habitation doivent se maintenir au niveau de 1939. On y est parvenu le plus souvent, en dépit d'une hausse considérable des frais de construction, pour la raison surtout que l'Etat garantit des prêts hypothécaires à un taux fixe d'intérêt, inférieur à celui que demande généralement le marché libre, et aussi parce que l'Etat et les municipalités accordent directement des subventions pour payer la part des frais de construction que ne couvrent pas les loyers. De plus, l'Etat et les municipalités versent de fortes sommes sous forme d'indemnités de logement aux familles nombreuses et aux personnes âgées.

Grâce à cette nouvelle politique, la superficie habitable a beaucoup augmenté ; depuis 1944, dans les nouvelles maisons, la place disponible s'est accrue en moyenne de 40 % par an, et la plupart des maisons modernes contiennent des logements de deux et trois pièces³. Un appartement moderne de trois pièces et une cuisine – dont le loyer demeure, cependant, trop élevé pour une famille suédoise moyenne – exige aujourd'hui la même part du revenu moyen d'un ménage de travailleurs que le loyer d'un appartement avec l'installation moderne d'une pièce et d'une cuisine il y a quinze ans.

Facilités et installations dans les habitations collectives

Bien que l'espace dont dispose une personne moyenne soit plus grand qu'il n'était auparavant, il demeure néanmoins souvent insuffisant pour une famille dont le nombre des membres s'accroît et pour tous les travaux qui se rattachent à la tenue du ménage et à la vie familiale.

Les installations d'ordre collectif qu'il est nécessaire ou souhaitable de mettre sur pied pour suppléer à l'insuffisance d'un logement ou pour le rendre plus commode sont de plusieurs sortes. Les plus importantes sont les installations techniques, et particulièrement le chauffage central commun à tout un groupe d'unités de logements. En Suède, les centrales municipales qui fournissent l'énergie électrique aux grandes villes dans l'ensemble du pays projettent actuellement de s'adjoindre des centrales thermiques pour parer à la limitation éventuelle des ressources en énergie hydro-électrique, étant donné le volume de la demande.

L'utilité d'un logement dépend également de l'accès à des moyens de transport suffisants, à des parcs, à des terrains de jeux, constituant le cadre qui, s'il est bien aménagé, peut contribuer grandement au plaisir d'avoir un foyer ; elle dépend aussi de la bonne exécution du plan d'urbanisme. Tout groupe d'habitations doit aussi comporter des bureaux de poste et télégraphe, des écoles, des bibliothèques, des bureaux de placement officiels, des hôpitaux, ainsi que certains établissements

² L'Etat est actuellement le principal fournisseur des capitaux destinés à la construction d'immeubles locatifs, puisqu'il finance plus de 90 % des nouveaux appartements. Cependant, le programme de construction de logements est encore, pour une part importante, exécuté par les entreprises privées, les sociétés d'utilité publique (y compris les associations philanthropiques) et les coopératives de logement.

³ Etant donné l'essor remarquable de la construction dans les années 1940 et suivantes, un cinquième de la population habite aujourd'hui dans des appartements construits depuis 1939. Le nombre de ces nouveaux appartements reste, cependant, inférieur à une demande rapidement croissante et l'on constate encore une pénurie de logements dans de nombreuses régions. En outre, en dépit de cet accroissement de l'espace habitable, des conditions de surpeuplement continuent à exister un peu partout, si l'on admet comme norme d'occupation que plus de deux personnes ne doivent pas habiter dans une seule pièce (sans tenir compte de la cuisine). Toutefois, le nombre des nouveaux ménages, qui avait fortement augmenté au cours des dix dernières années, commence à diminuer et l'on espère ainsi retrouver un équilibre entre l'offre et la demande.

pour soins aux malades non hospitalisés, tels que consultations publiques, consultations pour les enfants et les mères, consultations odontologiques, bains publics, etc. Au cours des dernières années, ces installations et ces services, qui sont administrés par la municipalité, le Conseil de comté ou l'Etat, ont pris une expansion considérable.

Une zone aménagée pour l'habitation doit aussi se trouver à portée convenable des magasins de toutes sortes, des cafés, des restaurants, des cinémas et autres lieux de récréation. Bien qu'en général ce soit l'entreprise privée qui les fournisse en se fondant sur la demande, il faut en tenir compte dans l'aménagement de la zone.

Les installations collectives, organisées sur une base plus ou moins coopérative, ont fait l'objet, au cours des dernières années, d'actives recherches, d'enquêtes et de discussions. Elles font partie intégrante d'un plan d'urbanisme moderne et l'étude approfondie de cet aspect de la question doit être considérée comme indispensable à l'organisation de nouveaux groupes d'habitations. Cependant, en Suède, les nouvelles unités urbaines de voisinage et les grands immeubles qui ont été construits au titre du programme accéléré de construction pendant les dix dernières années se sont trouvés démunis, en raison des restrictions sévères imposées à l'industrie du bâtiment pendant les dernières années, d'un grand nombre de services collectifs qu'il serait souhaitable de posséder. Par exemple, de nombreuses écoles nouvelles ne disposent pas d'espace suffisant pour la gymnastique, les bains, les réunions, etc. Les groupes plus anciens ont encore moins bien réussi à assurer les services collectifs. Cependant, il est probable que les études et les recherches entreprises avec énergie entre 1940 et 1950 auront de meilleurs résultats au cours des dix années à venir.

Les installations et services collectifs dont il est question dans le présent article sont destinés à faire face aux besoins sociaux, culturels et matériels. Leur fonction est de faciliter le travail domestique et l'éducation des enfants et de fournir une aide dans les foyers en cas de circonstances spéciales. En outre, leur objet est de rendre possible une meilleure utilisation des loisirs, particulièrement en ce qui concerne les jeunes générations et, grâce à des activités récréatives, culturelles et autres, de favoriser le développement de relations de voisinage et d'une vie sociale qui aient un effet stimulant.

Blanchissage

Le lavage du linge est un des travaux les plus pénibles qui s'accomplissent à domicile. C'est en général la maîtresse de maison qui le fait, avec un équipement souvent primitif et inefficace, et ce travail prend un temps considérable. L'emploi d'une machine à laver moderne allégerait beaucoup ce labeur.

Les buanderies dotées de machines à laver à usage familial ont apparu au cours des dix années qui ont suivi 1930 et, depuis 1939, l'Etat a accordé des crédits spéciaux pour financer les buanderies coopératives que plusieurs ménages peuvent utiliser en commun. L'Etat et les municipalités ont encouragé la création de ces buanderies collectives, qui nécessitent des capitaux bien inférieurs au total à ceux qu'exigerait l'installation d'une machine à laver moderne pour chaque ménage. En général, les buanderies fonctionnent comme une coopérative, et, dans la plupart des cas, elles sont installées par la municipalité, soit directement, soit par l'entremise d'un entrepreneur qui est placé sous le contrôle de la municipalité.

Les buanderies collectives fonctionnent soit comme des buanderies ordinaires, qui ne nécessitent pas ou réduisent à peu de chose l'assistance de la ménagère, soit comme des buanderies automatiques qui servent aussi de local où la ménagère peut utiliser une machine

à laver pour laver son linge. Une buanderie ordinaire doit avoir un grand nombre d'employés et être organisée pour recevoir, marquer, trier et livrer le linge. Si l'entreprise doit fonctionner à plein rendement, la buanderie ordinaire doit avoir une capacité journalière de 1000 à 1500 kilos de linge, ce qui met le prix de revient à 60 öre⁴ par kilogramme.

Dans un grand nombre de régions rurales les plus isolées, on préfère la buanderie ordinaire, mais ailleurs les travailleuses familiales préfèrent les petites buanderies automatiques où elles peuvent procéder elles-mêmes aux diverses opérations de blanchissage et rencontrer leurs voisines. Dans les régions urbaines, on réunit en général dans le même local les buanderies ordinaires et automatiques, si bien que la ménagère peut laver elle-même son linge et utiliser aussi les machines à essorer et à repasser modernes, sous la direction d'un personnel spécialisé. En général, les frais d'exploitation sont facilement couverts par la rétribution perçue pour le blanchissage, à condition d'avoir du personnel qualifié. La ménagère faisant elle-même la plus grande partie du travail dans une buanderie automatique, la rétribution perçue dans un établissement de cet ordre est naturellement inférieure à celle des buanderies ordinaires. Les membres d'une buanderie coopérative versent en général une rétribution plus faible.

Les crédits accordés par le gouvernement aux buanderies sont gérés par le *Kungliga Bostadsstyrelsen* (Commission royale de l'habitation), laquelle veille aussi à une certaine répartition sur un plan régional, surtout lorsqu'il s'agit de créer de grandes buanderies ordinaires organisées sur une base industrielle. Les cent trois buanderies coopératives construites avec l'aide de l'Etat ont suscité un vif intérêt dans les régions rurales, et il est vraisemblable qu'elles se multiplieront dès que les restrictions imposées à la construction seront levées. La demande atteindra probablement son maximum dans les districts ruraux les plus reculés et dans les parties les plus anciennes des grandes villes où le matériel de buanderie est souvent rudimentaire et démodé.

⁴ 100 öre = 1 couronne.

(A suivre.)

INFORMATIONS

Coopération et logement ouvrier en Turquie.

La Coopérative de construction d'habitations ouvrières créée par l'Union des syndicats ouvriers d'Istanbul, a posé l'an dernier la première pierre d'une nouvelle cité ouvrière qu'elle construit à Médjidyékeuy. Le ministre du Travail, plusieurs autres personnalités ainsi que des délégués de tous les syndicats ouvriers ont assisté à cette cérémonie.

Les dix premières maisons, dont le prix variera entre 6500 et 9000 livres, sont en voie d'achèvement. Ces maisons comprendront chacune deux logements de trois à quatre pièces, avec cuisine, salle de bains et jardin, et seront construites sur un terrain de 20,7 ha. que la coopérative a acheté à l'Etat.

Des cités semblables seront construites dans d'autres quartiers de la ville, et notamment à Bakirkeuy, Uskudar et à Pachabahtché.

En ce qui concerne Bakirkeuy, on a déjà amorcé les travaux pour la construction de septante-huit habitations ouvrières. A cet effet, un terrain de plus de 6 ha. a déjà été acheté et la coopérative se trouve en pourparlers pour acquérir un autre terrain d'une superficie de 5 ha. environ.

En outre, un grand terrain situé entre Silivrikapi et Yedikoulé sera exproprié par l'Etat en vue de la construction d'une autre cité ouvrière.

On prévoit que l'Union des syndicats ouvriers pourra achever dans l'espace d'une année la construction de cinq cents habitations ouvrières dans différents quartiers de la ville.

(D'après le *Coopérateur suisse*.)